

ARMINES

Association Loi 1901

60, Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'association ARMINES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association **ARMINES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5 incidences du changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Constitution des fonds dédiés

Conformément aux normes comptables applicables aux associations, votre association enregistre les subventions dès leur notification et pour leurs montants totaux. Votre association constitue dès lors des fonds dédiés au titre des ressources non consommées selon les modalités décrites dans la note 10 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ce traitement comptable et à revoir les calculs effectués par l'association. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Evaluation des travaux de recherche en cours d'exécution

Votre association constate l'activité selon les modalités décrites dans la note 8 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des travaux de recherche à facturer ou facturés d'avance, à revoir les calculs effectués par l'association et à apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Dépréciation des créances clients

Votre association constitue des dépréciations de ses créances clients et subventions selon les modalités décrites dans la note 8 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
GBA AUDIT ET FINANCE



Xavier LECARON

ACTIF en €	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Logiciels	2 619 732	2 088 778	530 954	728 536
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles	2 619 732	2 088 778	530 954	728 536
Terrains				
Constructions				
Matériel scientifique	11 311 985	9 282 824	2 029 162	2 112 055
Autres immobilisations corporelles	3 287 216	3 013 247	273 969	259 517
Immobilisations corporelles en cours	6 756		6 756	0
Avances sur immobilisations corporelles	37 387		37 387	101 862
Immobilisations corporelles	14 643 344	12 296 071	2 347 273	2 473 434
Participations	1 189 182		1 189 182	1 189 182
Créances rattachées à des participations			0	0
Prêts	1 538 756		1 538 756	1 544 480
Autres immobilisations financières	11 190		11 190	11 190
Immobilisations financières	2 739 128	0	2 739 128	2 744 852
Total I	20 002 203	14 384 849	5 617 355	5 946 822
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes	47 088		47 088	32 178
Clients et comptes rattachés	9 190 495	428 454	8 762 041	9 623 384
Subventions et comptes rattachés	16 288 128		16 288 128	20 191 411
Autres créances	4 554 327		4 554 327	4 538 588
Charges constatées d'avance	340 506		340 506	490 799
Disponibilités	16 260 293		16 260 293	14 997 691
Total II	46 680 836	428 454	46 252 382	49 874 050
TOTAL GENERAL	66 683 040	14 813 303	51 869 737	55 820 873

PASSIF en €	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds de recherche	7 658 899	7 824 720
Réserve Compte Innovation et Modernisation Mines Paris PSL - ARMINES	648 351	959 678
Excédent ou déficit de l'exercice	-149 618	-477 148
Situation Nette	8 157 633	8 307 250
Subventions d'investissements	892 134	270 363
Provisions réglementées		
Total I	9 049 767	8 577 613
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	12 676 886	15 271 576
Total II	12 676 886	15 271 576
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	318 700	493 700
Provisions pour charges	2 729 246	3 189 195
Total III	3 047 946	3 682 895
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 036 337	2 802 107
Clients - Avances et acomptes reçus	66 924	66 924
Subventions - Avances et acomptes reçus	4 684 210	6 484 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 508 650	2 061 831
Dettes fiscales et sociales	2 751 350	3 220 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	11 876 924	10 512 839
Produits constatés d'avance	5 170 744	3 139 439
Total IV	27 095 138	28 288 788
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	51 869 737	55 820 873

COMPTE DE RESULTAT en €	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Activité directe	13 985 225	15 752 346	-1 767 121
Activité subventionnée	6 919 799	8 547 983	-1 628 184
Reprise des subventions d'investissement	258 768	0	258 768
Activité de l'exercice	21 163 791	24 300 328	-3 136 537
Subventions notifiées	4 561 845	4 682 557	-120 712
Subventions notifiées réalisées	-7 156 536	-8 500 495	1 343 959
Subventions notifiées	-2 594 691	-3 817 938	1 223 247
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 838 847	460 924	2 377 923
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	750	0	750
Utilisation des fonds dédiés	7 156 536	8 500 495	-1 343 959
Autres produits	721 703	398 727	322 976
Total I	29 286 937	29 842 537	-555 600
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matériel et autres approvisionnements	1 425 158	1 840 382	-415 224
Autres achats et charges externes	3 309 027	4 630 094	-1 321 068
Impôts et taxes et charges assimilées	801 124	906 610	-105 487
Salaires et traitements	10 938 115	11 627 952	-689 837
Charges sociales	4 891 941	5 299 512	-407 572
Dotations aux amortissements	1 243 144	1 366 097	-122 953
Dotations aux provisions sur actif circulant	26 333	149 271	-122 938
Dotations aux provisions pour risques et charges	150 000	200 000	-50 000
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0	0
Report en fonds dédiés	4 561 845	4 682 557	-120 712
Autres charges	2 364 945	178 952	2 185 993
Total II	29 711 632	30 881 428	-1 169 796
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-424 696	-1 038 891	614 196
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	73 550	0	73 550
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	223 053	380 960	-157 907
Reprises sur provisions	0	0	0
Différence de change	0	4 812	-4 812
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Total III	296 603	385 772	-89 168
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Intérêts et charges assimilés	16 394	32 880	-16 486
Différence de change	5 131	1 271	3 861
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Total IV	21 525	34 151	-12 626
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	275 078	351 621	-76 543
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-149 618	-687 271	537 653
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	211 630	-211 630
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	1 508	-1 508
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	210 123	-210 123
Impôts sur les bénéfices (VII)	0	0	0
Total des produits (I + III + V)	29 583 540	30 439 939	-856 399
Total des charges (II + IV + VI + VII)	29 733 157	30 917 087	-1 183 929
Excédent/Déficit	-149 618	-477 148	327 530

ANNEXE

AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

1. PREAMBULE

L'association, organisme de recherche et de diffusion des connaissances, a pour objet de déployer les actions suivantes, principalement pour le compte de ses membres titulaires :

- Entreprendre et réaliser, en interne ou en collaboration, des actions de recherche et d'étude orientées dans le domaine scientifique, technique et économique.
- Gérer l'administration et le suivi d'exécution de la contractualisation de ces-dites actions de recherche et d'études/analyses, y compris à co-financement public national ou européen,
- Contribuer à la diffusion des connaissances techniques, scientifiques et économiques,
- Valoriser les résultats des actions de recherche menées par transfert des technologies qui en sont issues,
- Dispenser une formation à la recherche orientée, en vue de la diffusion et de l'application des résultats des actions de recherche dans l'industrie,
- Contribuer au perfectionnement d'ingénieurs et de cadres en mettant à leur disposition les moyens d'une formation permanente, telles les formations continues par Mastères Spécialisés,
- Réunir la documentation scientifique correspondant à son activité et la diffuser dans les milieux intéressés,
- Contribuer à soutenir la valorisation de l'excellence scientifique de la Recherche publique française.

Afin de favoriser la réalisation de cet objet, l'association peut fournir toutes prestations de services ou tous produits susceptibles de se rattacher, directement ou indirectement, à ces activités

2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2025 est le dernier exercice de la première convention de quasi-régie après l'adoption des nouveaux statuts en 2022 et la signature des conventions de quasi-régie avec Mines Paris-PSL et avec Université PSL, déclarés en tant que membres fondateurs de l'association. L'activité en quasi-régie s'établit à près de 57% pour 2025.

3. GENERALITES

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 51 870 k€.

L'exercice se solde par un résultat négatif de 150 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes sont arrêtés par le Président.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce règlement, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 5.).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Indépendance des exercices,
- ✓ Et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels qui satisfont au respect du principe d'image fidèle.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques (ou d'acquisition).

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues.

5. INCIDENCES DU CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'EXERCICE 2025

5.1 IMPACTS 2025 DE LA NOUVELLE DEFINITION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

- **Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat**

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, ne concernant pas un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 258 768 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 211 630 €.

- **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles**

Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, seront comptabilisées à compter de 2025 dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figureront au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les valeurs nettes comptables des immobilisations figurent en « Charges exceptionnelles » pour 1 314 €

5.2 IMPACTS 2025 DE LA SUPPRESSION DE LA TECHNIQUE DES TRANSFERTS DE CHARGES

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 66 705€ € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

6. FISCALISATION

Le secteur lucratif (prestations technologiques, formation avec les entreprises, valorisation) créé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 29/06/2000, est régi selon les règles de fonctionnement d'une société commerciale.

L'activité du secteur lucratif est de 175 k€ pour un résultat fiscal de -28 k€.

7. IMMOBILISATIONS

7.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'association. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Le montant des participations est de 1 189k€.

7.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles n'ont pas été réévaluées et figurent, ainsi, à leur coût historique d'acquisition.
Les durées d'utilisation des immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels : de 1 à 10 ans
 - o GED 5 ans
 - o Reporting 2 ans
 - o ERMES 8 ans
- Matériel informatique : de 1 à 5 ans
- Autres matériels : de 1 à 15 ans

La valeur brute des immobilisations corporelles est de 14 643 k€ au 31/12/2025.

7.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET INCORPORELLES EN COURS

La valeur brute des immobilisations incorporelles est de 2 620k€ au 31/12/2025.

8. CREANCES ET DETTES

Les créances (clients privés et subventions publiques) sont valorisées à leur valeur nominale.
Depuis l'exercice 2019, les créances clients privés sont dépréciées comme suit :

- Créances échues entre 1 an et 2 ans : 50%
- Créances échues depuis plus de 2 ans : 100%

La dépréciation des créances échues depuis moins de 1 an et des créances sur subventions publiques s'apprécie au cas par cas.

TRAVAUX DE RECHERCHE A FACTURER

Les factures à établir ont fait l'objet d'une valorisation selon la méthode de suivi d'avancement des études contractuelles.

Les contrats non terminés en fin d'exercice sont évalués en prix de vente et en fonction du degré d'avancement des recherches.

De ce fait, les factures à établir ont été chiffrées à 7 269 k€ et sont réparties sur l'activité directe et sur l'activité subventionnée. Les produits perçus d'avance s'élèvent à 5 171 k€.

CREANCES ET DETTES ISSUES DE LA CONVENTION DE MANDAT DE QUASI REGIE MINES PARIS

Le mandat de facturation et d'encaissement « au nom et pour le compte de » lié à la quasi régie induit un schéma de comptabilisation particulier :

- La facturation « au nom et pour le compte de » se traduit par une comptabilisation en débiteurs et créditeurs divers respectivement de la créance du client du partenaire de quasi régie et de la dette d'Armines vis-à-vis du partenaire du montant de la somme facturée.
- Au règlement du client, la créance est soldée et Armines doit solder sa dette et reverser au partenaire de quasi régie les sommes encaissées pour son compte.

Au 31/12/2025, les créances issues de la quasi régie s'élèvent à 4 325 k€ et les dettes à 9 451 k€.

EMPRUNTS

À la suite de l'autorisation du CA d'ARMINES de souscrire un prêt de type PGE de 12 M€, en juillet 2020, ARMINES a bénéficié de 2 prêts garantis par l'Etat (PGE), auprès de la BNP et du LCL, chacun de 4,5 M€. En 2021, Armines a remboursé 1 million sur chacun de ces 2 emprunts à l'échéance annuelle et a choisi de bénéficier d'une 2ème année franche de remboursement de capital, donnant lieu à paiement d'intérêts puis d'amortir le remboursement du solde des emprunts sur 4 ans. L'année franche s'est achevée en juillet 2022, le remboursement de capital a commencé en août 2022 et se terminera en juillet 2026.

9. TRESORERIE

Dans le cadre de la fusion de trésorerie, les différents comptes bancaires ouverts au sein d'une même banque sont présentés au bilan pour leur position nette globale à la clôture de l'exercice.

10. SUBVENTIONS NOTIFIEES ET FONDS DEDIES

Pour respecter les normes comptables visant notamment à aboutir à une plus grande lisibilité vis-à-vis des financeurs, les subventions sont enregistrées dès leur notification pour leurs montants totaux notifiés. La variation des montants notifiés est constatée sur la ligne « subventions notifiées ».

D'autre part, les subventions notifiées donnent lieu à comptabilisation d'une charge en « report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution de fonds dédiés au passif du bilan.

Les ressources consommées lors de l'exercice et relatives à des subventions notifiées précédemment sont enregistrées en « utilisation des fonds dédiés ».

11. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'évènements passés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produits ou en charges que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation méthode dite du « corridor ».

Ces gains ou pertes actuariels sont alors répartis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux prévus par l'accord d'entreprise du 29/03/2000 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70 %,
- Taux moyen de rotation du personnel : selon tables d'expérience,
- Age de départ en retraite des cadres et non cadres : 66 ans
- Départ volontaire des salariés,
- Taux d'évolution des salaires : 3 %,
- Taux de charges sociales : 55%.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

<i>Suivi de la provision à fin décembre en K€</i>	31/12/2024	31/12/2025
Engagement de clôture	2 751	2 213
Pertes (gains) actuariels non reconnus	181	245
Coût des services passés non reconnus	-118	-104
Actifs de couverture	-	-
Provision nette comptabilisée	2 814	2 354

12. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE 1

PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (EN K€)

Variation des fonds propres (montants en k€)	31/12/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	7 825	- 166						7 659
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves	960	- 311						648
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	- 477	477				150		- 150
Subventions d'investissement	270			881		259		892
Total	8 578	0	0	881	0	408	0	9 050

FONDS DEDIES (EN K€)

	FONDS DEDIES 31/12/24	UTILISATION DES FONDS DEDIES	REPORT EN FONDS DEDIES	FONDS DEDIES 31/12/25
SUBVENTIONS FRANCE	3 432	1 635	10	1 807
SUBVENTIONS EUROPE	7 195	2 509	1 094	5 781
CARNOT/AVENEPME	4 644	3 013	3 458	5 089
	15 272	7 157	4 562	12 677

7156 536 4561 845

Nb : La diminution des fonds dédiés de 2 595 K€ figure au compte de résultat.

ANNEXE 2

FACTURES A ETABLIR ET PRODUITS PERCUS D'AVANCE (EN K€)

FACTURES A ETABLIR			
	31/12/2025	31/12/2024	Variation
DIRECTE	4 177	4 870	- 693
AUTRES PRODUITS	214		214
SOUS-TOTAL (1)	4 391	4 870	- 478
SUBVENTIONS	2 877	6 190	-3 312
. ETAT	1 023	2 062	-1 039
. C. E.	1 854	4 128	-2 274
SOUS-TOTAL (2)	2 877	6 190	-3 312
TOTAL	7 269	11 060	-3 791

PRODUITS PERCUS D'AVANCE (3)			
	31/12/2025	31/12/2024	Variation
DIRECTE	4 624	2 567	2 057
SUBVENTIONS	547	572	- 26
. ETAT	444	521	- 77
. C. E.	103	52	51
TOTAL	5 171	3 139	2 031

SOLDE NET	2 098	7 920	-5 822
------------------	--------------	--------------	---------------

(1) Incorporé à l'actif du bilan, dans le poste "Clients".

(2) Incorporé à l'actif du bilan, dans le poste "Subventions".

(3) Au passif du bilan "Produits perçus d'avance".

ANNEXE 3

ACTIVITE (EN K€)

DIRECTE	31/12/2025	31/12/2024
. FRANCE	13 137	14 759
<i>dont prestations de Quasi régie</i>	<i>11 100</i>	<i>8 991</i>
. EUROPE hors C. E.	749	791
. Exportation autres pays	99	202
SOUS-TOTAL	13 985	15 752
SUBVENTIONNEE	31/12/2025	31/12/2024
. FRANCE	2 032	2 858
<i>dont RAP Subv invest</i>	<i>259</i>	<i>0</i>
. C. E.	2 791	3 242
<i>dont part en Quasi régie</i>	<i>551</i>	<i>373</i>
. ABONDEMENT CARNOT	2 356	2 448
SOUS-TOTAL	7 179	8 548
TOTAL ACTIVITE	21 164	24 300

RECAPITULATIF	31/12/2025	31/12/2024
Secteur non lucratif	20 989	24 002
Secteur lucratif	175	299
. <i>Prestations technologiques</i>	<i>16</i>	<i>113</i>
. <i>Revenus des titres de propriété intellectuelle</i>	<i>158</i>	<i>185</i>
TOTAL	21 164	24 300

ANNEXE 4

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES (EN K€)

CREANCES	Montant Brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 550	58	1 492
. Créances liées à des participations			
. Prêts	1 539	58	1 481
. Autres créances	11	0	11
Créances de l'actif circulant	30 080	24 694	5 386
. Avances et acompte	47	47	0
. Créances	9 190	9 190	0
<i>* Facturation</i>	4 799	4 799	0
<i>* Factures à établir</i>	4 391	4 391	0
. Subventions et abondements	16 288	10 902	5 386
<i>* Facturation subventions</i>	2 877	2 877	0
<i>* Subventions en cours</i>	588	588	0
<i>* Subventions notifiées</i>	7 588	3 779	3 809
<i>* Abondements (yc fonds dédiés)</i>	5 234	3 657	1 577
. Autres créances	4 554	4 554	0
<i>* Personnel</i>	6	6	0
<i>* Organismes sociaux</i>	0	0	0
<i>* Etat - Impôts et taxes</i>	184	184	0
<i>* Créances contractants QR</i>	4 325	4 325	0
<i>* Autres</i>	40	40	0
Charges constatées d'avance	341	341	0
TOTAL	31 970	25 092	6 878

DETTES	Montant Brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Dettes financières	1 036	1 036	0
Avances et acomptes	4 751	4 751	0
. Clients	67	67	0
. Subventions	4 684	4 684	0
Autres dettes	16 137	16 137	0
. Dettes fournisseurs	1 509	1 509	0
. Dettes fiscales et sociales	2 751	2 751	0
<i>* Personnel</i>	460	460	0
<i>* Organismes sociaux</i>	1 100	1 100	0
<i>* Etat - Impôts et taxes</i>	1 191	1 191	0
<i>dettes fiscales et sociales</i>			0
. Autres dettes	11 877	11 877	0
<i>* Comptes de reversement coordination Europe/France</i>	1 889	1 889	0
<i>* Partenaires QR</i>	9 451	9 451	0
<i>* Autres</i>	537	537	0
Produits constatés d'avance	5 171	5 171	0
TOTAL	27 095	27 095	0

ANNEXE 5

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

(EN K€)

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT EN DEBUT D'EXERCICE 01/01/2025	DOTATIONS DE L'EXERCICE	TRANSFERTS	REPRISE DE L'EXERCICE	<i>Dont part non utilisée de la reprise</i>	MONTANT EN FIN D'EXERCICE 31/12/2025
POUR RISQUES ET CHARGES						
. Risques	494	150		325	38	319
. Engagement à l'égard du personnel	2 814	0		460	61	2 354
. Charges	375	0		0		375
SOUS-TOTAL	3 683	150	0	785	99	3 048
POUR DEPRECIATION						
. Clients	2 456	26		2 054		428
. Titres de participation	0	0		0		0
SOUS-TOTAL	2 456	26	0	2 054		428
TOTAL	6 139	176	0	2 839		3 476

ANNEXE 6
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
(EN K€)

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE 01/01/2025	ACQUISITIONS	CESSIONS MISE AU REBUT	VIREMENTS DE COMPTE A COMPTE	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
. Logiciels	2 596	20	0	4	2 620
. Immobilisations incorporelles en cours	0		0		0
SOUS-TOTAL	2 596	20	0	4	2 620
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
. Matériel de laboratoire	11 035	700	520	97	11 312
. Matériel Informatique	2 222	113	265		2 070
. Installations et agencements	884	43	68		859
. Matériel de transport	28		28		0
. Matériel de bureau	91				91
. Mobilier de bureau	267				267
. Immobilisations corporelles en cours	0	7		0	7
. Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	102	37		- 102	37
SOUS-TOTAL	14 629	900	881	- 4	14 643
TOTAL	17 224	919	881	0	17 263

ANNEXE 7
ETAT DES AMORTISSEMENTS
(EN K€)

AMORTISSEMENTS	VALEUR EN DEBUT D'EXERCICE 01/01/2025	DOTATION D'EXERCICE	SORTIE D'EXERCICE	VALEUR EN FIN D'EXERCICE 31/12/2025
Immobilisations Incorporelles				
LOGICIELS	1 867	222	0	2 089
SOUS-TOTAL	1 867	222	0	2 089
Immobilisations Corporelles				
. Matériel de laboratoire	8 923	880	520	9 283
. Matériel Informatique	2 075	97	265	1 907
. Installations et agencements	777	43	68	752
. Matériel de transport	28		28	0
. Matériel de bureau	91			91
. Mobilier de bureau	262	2		263
SOUS-TOTAL	12 155	1 021	881	12 296
TOTAL	14 022	1 243	881	14 385

ANNEXE 8

ETATS DES CHARGES A PAYER (En K€)

PASSIF	31/12/2025
Factures non parvenues	571
Congés payés	313
Primes et autres	358
Autres charges à payer	435
TOTAL	1 677

ANNEXE 9

**ENGAGEMENT HORS BILAN
(En K€)**

ENGAGEMENTS FINANCIERS	31/12/2025
Garanties bancaires	16

ANNEXE 10

EFFECTIF MOYEN

EFFECTIF DU PERSONNEL	2025	2024
Employés, techniciens, agents de maîtrise	85	97
Cadres et ingénieurs	151	178
TOTAL	236	275

ANNEXE 11

TABLEAU FILIALES ET PARTICIPATIONS (1)

(en K€)

	Capitaux propres (6)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (5) (7)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (8)	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (9)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3). 1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par l'association). TRANSVALOR RCS CANNES B 331 211 466 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par l'association).	10 206	69%	520	520	0	0	12 406	506	74	Clôture au 31/12/2025
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations. 1. Filiales non reprises au § A. a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble) (4) 2. Participations non reprises au § A. a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)			669	669						

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Parité utilisé : Néant

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(8) Mentionner dans cette colonne le des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions const